

## Des bénéficiaires un peu plus nombreux

La Région propose des dispositifs en faveur de l'emploi en Poitou-Charentes. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de + 5,6 % en 2008 (2 644 bénéficiaires contre 2 504 en 2007). Le montant pour ces dispositifs est resté stable, aux environs de 13 millions d'euros. Les porteurs de projets ont été un peu moins nombreux à solliciter les bourses régionales, sans doute en lien avec un contexte économique plus défavorable qu'en 2007.

### MOINS DE PORTEURS DE PROJET

Après une phase ascendante de 2004 à 2006 du nombre de bourses régionales BRDE-BRDI (*cf. encadré*) et une stabilisation en 2007, la baisse constatée en 2008 révèle la difficulté pour les porteurs de projet à structurer totalement leur plan de financement ou à s'engager dans une démarche entrepreneuriale dans un contexte économique plus défavorable (*tableau 1*).

En 2008, l'intervention régionale a permis le soutien significatif de porteurs de projet en situation de demandeur d'emploi avant la création (65 % contre 66 % en 2007), de porteurs de projet âgés de moins de 36 ans (55 % comme en 2007), des activités créées par les femmes (33 %, contre 32 % en 2007) et des porteurs de projets reconnus en situation d'handicap (4,6 % contre 4 % en 2007).

Les secteurs d'activités prépondérants sont le commerce, les services aux particuliers, la construction BTP, les services aux entreprises et l'artisanat.

Le montant de la bourse est fixé selon les besoins réels du porteur de projet. En 2008, le montant moyen est de 3 446 € (*tableaux 1 et 2*).

### SOUTIEN À L'EMPLOI DANS L'ENVIRONNEMENT

Le dispositif ETE (*cf. encadré*), mis en place dès 2005, est une aide attribuée à l'employeur pour la création ou la pérennisation de postes dans le secteur de l'environnement, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet construit sur une durée de trois ans. La majorité des dossiers de demande ont été déposés lors de l'année de lancement du dispositif (1 345 bénéficiaires en 2005).

Fin 2007, la Région s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce dispositif ETE, validant pour une nouvelle période de quatre ans, le règlement de la deuxième génération qui, sur la base des expériences acquises, promeut davantage encore l'excellence environnementale et sociale. Aussi, les dossiers ETE 2<sup>e</sup> génération sont comptabilisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (994 bénéficiaires en 2008, contre 165 en 2007).

Avec l'objectif de mobiliser les structures soutenues par la Région vers l'excellence. De nouveaux critères sociaux et environnementaux ont été mis en place, permettant de sélectionner les projets.

Concernant l'excellence sociale, les critères retenus sont la prise en compte du handicap (auprès des salariés et dans les activités proposées au public), la parité hommes-femmes, la participation des salariés à la vie de la structure, la mutualisation entre structures (travaux, échanges d'expériences...), la politique de formation, l'accompagnement socioprofessionnel et l'évaluation ainsi que l'implication territoriale.

Concernant l'excellence environnementale, les critères retenus sont la participation à la maîtrise de la consommation d'énergie (par la mise en place d'équipements ou d'actions et le suivi des consommations), la participation au développement des énergies renouvelables, la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la préservation et valorisation de la biodiversité, la participation au programme régional de plantations. Sont également considérés la volonté de la structure d'aller au-delà des normes et certifications existantes, d'entrer dans un processus d'amélioration continu des pratiques et de

mener des actions novatrices et reproductibles, l'existence d'actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (en interne comme à destination des publics extérieurs).

## SOUTIEN DANS LE BTP

Le nombre d'aides régionales attribuées dans le cadre du tutorat BTP (*cf. encadré*) est stable avec une petite augmentation (94 en 2007 et 110 en 2008).

## SOUTIEN À L'EMPLOI DES JEUNES DIPLOMÉS

Le nombre d'aides (Eco industrie emploi jeunes diplômés) est relativement stable. Ce sont 8 aides accordées en 2007 contre 5 en 2008. La situation économique en fin d'année risque d'entraîner une diminution de l'embauche de jeunes diplômés sur des postes de cadre.

## MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI EN MILIEU ASSOCIATIF

Entre 2005 et 2007, la Région a impulsé un dispositif emploi tremplin qui a permis de soutenir 813 emplois (cumul de 2005 à 2007) au bénéfice de 683 associations. Le règlement permettait à l'origine d'accompagner aussi bien la création de postes nouveaux que la consolidation de postes existants (notamment d'ex emplois-jeunes) au bénéfice de tout type d'associations sans autre critère que l'utilité sociale du projet conduit. Sur cette base, 301 emplois ont été soutenus en 2007.

Les dispositifs locaux en faveur de l'emploi (Conseil régional) (tableau 1)

	Nombre de bénéficiaires				
	2004	2005	2006	2007	2008
BRDE	81	1 111	1 961	1 866	1 450
BRDI	///	///	30	70	39
Eco industrie emploi jeunes diplômés	///	///	2	8	5
ETA CAE	///	230	282	301	46
ETE	///	1 345*	474*	165*	994**
Tutorat BTP	82	43	73	94	110

Source : Conseil régional

\* En cumulé pour la 1<sup>ère</sup> génération

\*\* Lancement de la 2<sup>e</sup> génération

Les dispositifs locaux en faveur de l'emploi (Conseil régional) (tableau 2)

	Montant total (en euros)				
	2004	2005	2006	2007	2008
BRDE	377 294	5 083 653	8 345 322	7 140 103	4 986 317
BRDI	///	///	136 200	314 200	144 900
Eco industrie emploi jeunes diplômés	///	///	7 752	59 519	38 300
ETA CAE	///	6 324 602	7 494 364	4 885 431	535 500
ETE	///	10 388 119	3 207 727	484 376	7 051 432
Tutorat BTP	73 800	77 400	130 500	169 200	197 370

Source : Conseil régional

# Dispositifs régionaux en faveur de l'emploi



La Région a changé d'orientation en fin d'année 2007 et reconduit le dispositif «Tremplin pour l'emploi associatif» pour les années 2008 à 2010 sur la base de modalités financières dégressives (10 000 € en année 1, 7 000 € en année 2 et 4 000 € en année 3 pour un temps plein) et de critères d'attribution différents (seuls les postes créés avec un soutien emploi tremplin entre 2004 et 2007 et les postes à créer sont susceptibles d'être soutenus. Par ailleurs, seules les associations qui ne bénéficient pas déjà d'un soutien régional sont éligibles aux emplois tremplin. Enfin, un seul emploi peut désormais être accordé par association, sauf dans le cas de l'embauche d'un travailleur handicapé qui permet de bénéficier d'un 2<sup>e</sup> emploi tremplin.

Souhaitant accompagner moins d'emplois afin de les accompagner mieux, la Région s'est fixée l'objectif suivant : soutenir 110 emplois par an et accompagner les associations dans leur projet d'embauche en veillant avec elles à ce que les conditions de création et de pérennisation des postes soient réunies (aide au montage de projet, mise en réseau, mutualisation des emplois...), ceci à travers une contribution financière au dispositif Diagnostic local d'accompagnement (DLA) et aux fonds

financiers de France active (contrat d'amorçage, contrat d'apport associatif, fonds régional d'investissement solidaire). Parallèlement, la Région a décidé de cofinancer la mesure FSE 4-2-3 dédiée aux micro-porteurs de projets associatifs. Elle poursuit également son programme de formation des bénévoles associatifs en étoffant l'offre de formation. Enfin, elle accompagne les associations dans la conduite de leurs projets et les bénévoles dans l'exercice de leurs responsabilités en éditant des outils spécifiques (plaquette d'information et «clé USB bénévoles»).

Ainsi, 46 emplois ont été soutenus à travers le dispositif «Tremplin pour l'emploi associatif» en 2008.

La forme même de l'engagement de la Région aux côtés des associations a donc évolué entre 2007 et 2008. Désormais, l'emploi associatif est une composante du soutien régional parmi d'autres.

Au-delà d'une subvention ciblée sur l'emploi (à travers les emplois tremplin), ce sont différents dispositifs d'accompagnement qui ont été développés au bénéfice des associations afin de les aider à consolider leurs projets.

## Les dispositifs et leurs objectifs

### Les bourses régionales BRDE-BRDI

Face aux difficultés d'emploi notamment chez les jeunes, la Région Poitou-Charentes a développé depuis juillet 2004, une politique «d'Emplois Tremplin» dont un des volets concerne le dispositif «Bourse régionale désir d'entreprendre» (BRDE), y compris «créateurs dans le secteur des Images» (BRDI). Ce dispositif a pour objectif de favoriser la création ou la reprise d'activité économique par des personnes âgées de 18 ans minimum et qui souhaitent créer leur propre emploi en créant ou en reprenant une activité en Poitou-Charentes.

Dans le cadre de ce dispositif, le réseau régional des Ateliers de la création (avec l'appui des partenaires) instaurés par la Région dans chaque Pays ou Agglomération, accompagne chaque porteur de projet aux différentes étapes de son parcours. Au cours de cet accompagnement, la Région propose aux futurs créateurs un forum régional de sensibilisation aux outils internet (1 journée gratuite). Il s'agit au cours de cette journée de faire découvrir via le web, les moyens de commercialisation, les marchés en développement, l'analyse de la concurrence, le comportement des clients... ainsi que des précisions techniques sur la réalisation de sites internet. Le dispositif «Bourse régionale désir d'entreprise» ouvre droit à un «chèque TIC» de 500 € (financement des frais liés à la création et au référencement du site internet ainsi que la formation pour assurer l'animation de l'outil). Le financement de la BRDE est assuré à 80 % par la Région et 20 % par le territoire où est localisé le projet. La participation des Pays et Agglomérations est fixée dans le cadre des Contrats régionaux de développement durables 2007-2013. Le financement de la BRDI est pris en charge à 100 % par la Région.

### Emplois tremplins environnement (ETE)

Le dispositif ETE vise à soutenir les structures qui conduisent une politique environnementale et sociale de qualité, à développer des emplois pérennes dans des structures associatives, parapubliques ou publiques menant une action environnementale particulière en Poitou-Charentes (entretien des espaces naturels, valorisation des déchets, éducation à l'environnement...), à offrir la possibilité aux personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi ou aux personnes en situation de handicap d'obtenir un poste dans une structure œuvrant dans l'environnement, notamment par le soutien aux postes de travail dans les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à permettre une amélioration des pratiques au regard des exigences environnementales de la Région et à aller vers une action de professionnalisation des emplois et une solvabilité des activités liées à l'environnement par la mise en place de projets de développement du secteur.

L'aide régionale à l'emploi est principalement dégressive afin d'accompagner les structures vers une réelle pérennisation des postes. Dans cette perspective et pour développer plus encore l'excellence environnementale dans les structures soutenues, la Région a mis en place : des formations, élaborées en partenariat avec l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE) et l'Initiative régionale pour l'insertion et la solidarité (IRIS), des journées techniques thématiques ayant pour objectifs d'apporter des compétences techniques et méthodologiques sur le thème choisi, d'échanger de bonnes pratiques, mettre en réseau des acteurs sur un territoire ou autour de problématiques communes... des groupes de travail thématiques, animés par IRIS, sur les thèmes de l'Eco-construction, les Espaces naturels, la filière Textile et les D3E.

### Tutorat tremplin bâtiment (Tutorat BTP)

L'objectif est de permettre aux jeunes, aux femmes, aux personnes handicapées et aux personnes de plus de 50 ans, d'acquérir une première expérience dans les métiers du bâtiment, de permettre aux entreprises du Bâtiment et des travaux publics de mieux accueillir les personnes qu'elles recrutent. Les bénéficiaires sont les entreprises du secteur du bâtiment ou des travaux publics de Poitou-Charentes ou conduisant en Région un chantier d'une durée minimum de 18 mois. L'aide régionale finance la mise en place d'un tutorat. Celui-ci devra s'exercer sur les 6 premiers mois d'un CDI ou d'un CDD de 18 mois au minimum.

### Emploi tremplin «jeunes diplômés» (Eco-industrie emploi jeunes diplômés)

L'objectif du dispositif est de permettre aux jeunes de trouver un emploi en Région à l'issue de leur formation et de permettre aux entreprises de moins de 50 salariés de recruter des jeunes sur des postes d'encadrement. Les bénéficiaires sont les entreprises de moins de 50 salariés de tous secteurs et qui recrutent des jeunes diplômés sur des postes d'encadrement, l'emploi devant être maintenu pendant au minimum 2 ans. Le jeune doit être titulaire d'un diplôme minimum de bac+2, habiter en Poitou-Charentes et être recruté sur un poste d'encadrement. Son contrat doit être un CDI, maintenu au moins 2 ans.

### Tremplins pour l'emploi associatif 2008-2010 (ETA CAE)

Les objectifs du dispositif sont, d'une part, le développement de l'emploi en faveur des jeunes (18-35 ans) et des travailleurs handicapés, d'autre part, le renforcement de la vie associative sur le territoire régional par la conduite de projets d'utilité sociale dans les secteurs de la culture, du sport, du lien social... Ces deux objectifs sont liés : il s'agit de créer (ou consolider) des emplois portés par des associations pour le développement de leurs projets.